



La protection juridique de vos créations ludiques

Vous venez de créer un nouveau jeu de société, vous vous interrogez sur les questions existentielles du créateur de jeu et notamment celle de sa protection ? Voici quelques éléments de réponse...

L'idée du jeu (non protégeable en soit) est suivie d'une phase de réalisation (élaboration d'une règle du jeu, dessin du plateau de jeu, etc.). Il n'existe pas véritablement de mode de protection global d'un jeu de société. Les divers éléments d'un jeu peuvent par contre faire l'objet d'une protection spécifique.

1) Le concept général et les règles du jeu

Le concept général du jeu (un jeu de société sur l'eau par exemple) n'est pas un élément protégeable. Ni le droit d'auteur ni le système des brevets n'ont pour finalité de protéger les idées ou les principes. Il n'est donc pas possible de monopoliser le principe d'un jeu sur « l'eau » et d'empêcher un concurrent de créer un jeu portant sur le même thème.

En principe, les règles du jeu sont également exclues de toute protection. Deux remarques peuvent cependant être faites :

- La formalisation sur papier (ou informatique) de ces règles peut éventuellement bénéficier d'une protection par droit d'auteur. Il faut entendre par formalisation tout ce qui se rapporte à la rédaction des règles (choix des mots), ou à leur présentation (graphismes choisis, dessins et illustrations, photos le cas échéant, etc.). Néanmoins, l'octroi d'un droit d'auteur est soumis à la condition que ces éléments soient originaux c'est-à-dire qu'ils soient une expression de la personnalité de leur auteur (nous en reparlerons dans un prochain coin du juriste).
- L'appropriation des règles par un tiers

peut éventuellement être sanctionnée par les mécanismes du droit commun de la responsabilité civile (violation de clauses présentes dans le contrat passé avec une société de réalisation qui lui interdit de copier votre jeu, ...)

2) Le nom du jeu

Il peut être protégé par le dépôt d'une marque. Un graphisme ou un logo peut aussi, le cas échéant, faire l'objet d'un dépôt de marque.

L'enregistrement d'une marque s'effectue auprès de l'Organisation Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI). Il est soumis notamment à la condition que le nom choisi (et/ou le logo) ne soit pas déjà utilisé par un tiers, soit à titre de marque, soit à titre de dénomination sociale pour des produits ou services similaires. Il faut donc effectuer avant tout dépôt une recherche d'antériorité auprès de l'OBPI.

3) Les accessoires de jeu

Les accessoires de jeu tels que pions, cartes, plateau de jeu, etc. peuvent faire l'objet d'une double protection :

- un enregistrement au titre des dessins et modèles s'ils présentent une physionomie propre et nouvelle. La demande qui doit être déposée auprès de l'OBPI permettra la protection du dessin ou modèle sur l'ensemble du territoire Bénélux.
- un droit d'auteur s'ils sont originaux.

Levons tout de suite le suspens. Les dépôts de marques et de dessins et modèles sont utilisés pour des produits souvent de luxe et sont l'apanage des conseils en propriété industrielle et des cabinets de tendance.

L'intérêt pour un créateur de jeu est relativement faible, eu égard au coût financier engendré : dépôt d'une marque à partir de 240€ ; dépôt de modèles et dessins à partir de 108€.

Reste le dépôt de l'enveloppe i-DEPOT auprès de l'OBPI comme moyen simple et bon marché (45 €) de faire acter la date de création d'une idée ou d'un concept de même que l'identité du créateur. En effet, la difficulté, en cas de contrefaçon, est de démontrer l'antériorité de sa création par rapport à celle de l'autre partie pour déterminer qui est l'éventuel contrefacteur. C'est le rôle de l'enveloppe i-DEPOT, qui sera utilisée au cours du procès, à titre de preuve.

Bref, si vous vous décidez à créer un jeu, soyez le plus original possible dans vos idées, n'oubliez pas le dépôt de votre enveloppe i-DEPOT et protégez bien votre jeu dans tout contrat passé avec la société qui le réalisera (clauses).

N'oubliez toutefois pas que cette activité avant tout ludique a comme objectif primordial la diffusion la plus large possible des outils et jeux d'éducation à l'environnement.

Agnès LEGROS

Infos :
- OBPI
Tél. : 0031 70 349 11 11
E-mail : info@boip.int
Internet : <http://www.boip.int>

- Office belge de la Propriété intellectuelle
Tél. : 02 277 52 97
E-mail : piiie.trademarks@economie.fgov.be
Internet : <http://economie.fgov.be>

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, il vous sera fourni dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service.

Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Agnès (qui remplace Damien jusqu'en mai 2008), du lundi au jeudi : au 02 286 95 75 ou via agnes.legros@reseau-idee.be



INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – n°1/2008

POINT DE VUE

Quels chemins pour un 2050 durable ?

À l'occasion de la première étape du « Parcours d'ErE » proposé par le Réseau IDée, la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan (TFDD-BfP)* est venue présenter une vision d'un monde durable en 2050. Pour l'INFOR'IDée, Natacha Zuinen de la TFDD-BfP se penche à nouveau sur sa rigoureuse boule de cristal.

Quel est l'intérêt de votre démarche de projection dans une vision positive du futur ?

Les citoyens ont besoin de se projeter dans l'avenir. Ils ont besoin d'une vision du monde positive. Notre démarche est un travail d'équipe qui consiste à imaginer un monde dans lequel chaque être humain vit dans des conditions décentes et dans lequel l'environnement est protégé. Cette démarche de projection à long terme peut aider les individus à prendre du recul par rapport à la réalité, afin de réfléchir à un objectif commun et aux moyens d'y parvenir.

Vous avez imaginé deux scénarios permettant d'atteindre une société durable...

Avant tout, nous avons construit un modèle conceptuel, le modèle « TransGovern », représentant le développement de la société. Il permet de relier la transformation des conditions sociales, environnementales et économiques de la vie en société à la politique publique permettant d'influencer ces conditions de vie. C'est à partir de ce modèle, qui met en évidence les ressources dont nous avons besoin pour nous développer, que nous avons construit des scénarios de développement durable. Cette construction a eu lieu en deux étapes : définir des objectifs de développement durable à atteindre en 2050 et identifier deux chemins pour atteindre ces objectifs. Deux scénarios différents, « pyramide » et « mosaïque », ont ainsi pu être décrits.

La première différence entre ces scénarios est que le scénario « pyramide » met en avant une forte volonté internationale de définir des accords internationaux sur des normes sociales et environnementales pour tous, pour que le développement de la planète devienne plus durable, alors que dans le scénario « mosaïque », les Etats doivent largement compléter les faibles progrès au niveau international par des actions plus volontaristes et adaptées au niveau national. L'autre grande différence est liée au type de connaissances privilégié dans les deux scénarios. Dans « pyramide », on préférera les connaissances sur les technologies, tandis que dans « mosaïque », les connaissances dans les changements de comportements et dans l'organisation sociale sont privilégiées, sans pour autant oublier les progrès technologiques.

Si la société s'oriente vers un développement durable, le chemin qu'elle suivra se situera certainement entre ces deux scénarios. L'intérêt est d'interpeller les différents acteurs sur le type de développement qu'ils souhaitent.

Au cours de la journée « Parcours d'ErE », la notion de croissance économique a suscité pas mal de questions...

Pour s'orienter vers un développement durable, une croissance économique est, selon nous, nécessaire pour autant qu'elle soit de type durable et qu'elle soit plus forte dans les pays en développement. Il faudra en effet pouvoir dégager suffisamment de revenus pour faire face aux dépenses qui nous permettront d'atteindre les objectifs internationaux en matière de développement durable, tels que lutter contre la pauvreté, mieux protéger l'environnement, mieux soigner les individus. La préoccupation essentielle des travaux de notre équipe est d'éviter de promouvoir des consommations et productions non durables et, donc, de veiller au contenu de cette croissance.



Remettez-vous parfois en question la notion même de développement durable?

Nous ne la remettons pas en question, mais il nous arrive de nous demander si les changements nécessaires seront suffisamment rapides. Les évolutions sont très lentes et certains signes, par exemple dans le domaine de l'environnement et de la santé, sont très inquiétants. Par ailleurs, toute une série d'engagements politiques définis depuis plusieurs décennies ne sont pas atteints. Mais il existe aussi beaucoup de petits signes positifs de changement et nous voulons soutenir ces changements avec les outils que nous proposons. Notre travail de

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous 2

- Charte des membres
- Parcours d'ErE 2008
- Assemblée générale 2008
- INFOR' Membres
- Testé pour vous: les conseils de Sœur Marie-Environnement

Côté membres 3

- Première étape du Parcours d'ErE 2008: se projeter en 2050

Le Coin du Juriste 4

- La protection juridique de vos créations ludiques

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Agnès LEGROS •
Céline TERET • Joëlle VAN DEN BERG •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

prospective a un horizon lointain, 2050, soit une période suffisamment longue pour que des changements fondamentaux puissent être effectués. En observant l'évolution qu'a connue notre société depuis la seconde guerre mondiale, donc depuis 50 ans, on constate que des changements tout à fait fondamentaux ont eu lieu. Ces changements, les personnes nées au début du siècle ne les auraient jamais imaginés.

Propos recueillis par Céline TERET

*Le Bureau fédéral du Plan (BfP) réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable.

- Intégralité de cette interview disponible sur www.reseau-idee.be/parcours-ere

- Pour en savoir plus : la brochure « Comprendre et gouverner le développement - Troisième rapport fédéral sur le développement durable », BfP, 2005. Disponible auprès du BfP (02 507 74 82). Rendez-vous aussi sur www.plan.be > Développement durable.



CULTURE

ÉDUCATION PERMANENTE



RÉGION WALLONNE



réseau
idée



Charte des membres: nous attendons vos signatures

Charte des membres du Réseau IDée : 40 signatures à ce jour, c'est bien !

94 signatures pour une adhésion de 100 % des associations membres, c'est mieux !

Alors voilà, 54 signatures sont donc attendues avec impatience au Réseau IDée au plus tard pour la prochaine AG (25 avril 2008).

Merci de nous renvoyer **une copie** de la page 8 de la Charte (téléchargeable via www.reseau-idee.be/membres), signée et complétée, par fax au 02 286 95 79 ou par voie postale Rue Royale 266 à 1210 Bruxelles. Des questions? Contactez Marie Bogaerts: marie.bogaerts@reseau-idee.be - T 02 286 95 75



Après les bouts de ficelle pour personnaliser la vaisselle réutilisable lors de nos réunions, voici d'autres astuces pour réduire l'impact écologique de ce type d'événement :

- bannir les portions individuelles de lait, de sucre, les mélangeurs en plastiques, ...;
- investir dans de bons thermos pour y garder café et thé au chaud sans la moindre électricité;
- photocopier - si nécessaire - les documents de travail en recto-verso;
- proposer une auberge espagnole (supposée à base des « restes » des participants et/ou des produits de terroir) pour partager un repas convivial en fin de rencontre
- tout cela sans oublier d'éteindre vos ordinateurs pendant la durée de la réunion...

C'étaient les bons conseils de Soeur Marie Environnement.



Parcours d'ErE 2008

Une première réunion s'est déroulée le 18 décembre avec la complicité du Bureau fédéral du Plan. L'après-midi, en sous-groupe, nous avons imaginé l'ErE en 2050 dans ses différents champs d'action. Les comptes-rendus sont disponibles sur www.reseau-idee.be/parcours-ere (il faut taper l'adresse car elle n'est pas accessible via le site).

Il est évidemment possible de prendre le train en marche. Les prochaines escales auront lieu les mardis suivants :

- 4 mars à Namur
- 26 juin à Bruxelles
- 24 août à Namur
- + encore une date à déterminer

Infos et inscriptions : Contactez Marie Bogaerts: marie.bogaerts@reseau-idee.be - T 02 286 95 75

Assemblée générale Ve 25 avril 2008

L'occasion pour vous, membres, de vous exprimer sur les activités passées et à venir du Réseau IDée. Nous vous attendons donc nombreux ce vendredi à Bruxelles.

Infos et inscriptions : marie.bogaerts@reseau-idee.be - T 02 286 95 75



INFOR'Membres

Le jeudi 24 janvier dernier, vous avez reçu* le premier numéro du tout nouveau service qui vous est spécialement destiné : l'INFOR'Membres ! A utiliser si vous développez un projet (événement, outil, animation, ...) et que vous souhaitez le partenariat d'autres associations membres, si vous désirez faire co-signer, par les membres, une carte blanche ou lancer une pétition ... Bref, si vous avez une offre ou une demande ciblée pour la centaine de membres que compte le Réseau IDée, faites-la nous parvenir à info@reseau-idee.be. Un outil pour dynamiser le réseau et faciliter vos projets !

* Pour donner à cet INFOR'Membres toute sa visibilité et son utilité, envoyez-nous les adresses e-mail des différentes personnes de votre équipe, afin qu'ils aussi reçoivent et participent à l'info !



Première étape du Parcours d'ErE 2008 : se projeter en 2050

Se projeter loin devant pour mieux baliser et évaluer les actions de l'ErE aujourd'hui, tel était le défi entamé lors de la première réunion du Parcours d'ErE du 18 décembre. Retour vers le futur.

Pour démarrer la réflexion, Catherine Rousseau, Présidente du Réseau IDée, nous interrogeait :

« C'est quoi un monde en développement durable ? On nous dit de faire des économies d'énergie, de moins et mieux consommer, d'emprunter les transports en commun. Mais en définitive, cela nous conduira-t-il à un monde durable ? Est-ce que ces économies suffiront ? Parfois, je suis pessimiste, je me dis juste qu'on va sûrement dans le mur ; mais peut-être est-ce juste aussi une panne d'imagination... Le problème c'est que si on ne sait pas où l'on veut aller, comment peut-on tracer un chemin pour y parvenir ? En effet, percevant le terminus, on peut enfin tenter de définir un ensemble de mesures qui permettent de passer de la situation actuelle à la situation rêvée pour le futur. »

Du jargon à l'échange

La trentaine de participants présents a eu ensuite l'occasion de prendre connaissance d'outils de prospective mis en place par la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan (BfP). Nathacha Zuinen nous a ainsi tracé les grandes lignes du modèle « TransGovern », alors que son collègue Alain Henry a exploré pour nous les chemins du « backcasting ». (lire p.1)

Beaucoup de questions et d'échanges ont suivi ces deux présentations. « C'était très positif pour nous », confirme Nathalie Zuinen. « Il y avait un grand intérêt pour tout ce qui est appelé tissu social, cohésion sociale et liens sociaux entre les individus et pour ce qui a trait aux

changements de comportements. Les acteurs ont aussi mentionné l'importance de ne pas prôner un seul modèle de développement. » Plusieurs participants ont ainsi remis en cause la recherche absolue de croissance économique, postulat de base des scénarios envisagés par la Task Force Développement durable. Et d'interroger aussi la pertinence pour les pays du Sud d'un développement – fut-il appelé « durable » - défini principalement par les pays du Nord.

Place à l'imagination, l'ErE en 2050

L'après-midi s'est déroulée autour de six « cibles » de l'ErE ou lieux d'apprentissage : Formations - Lieux de travail et de production - Ecoles - Elus - Tourisme et loisirs - Multimédias. Les participants se sont répartis en petits groupes et ont commencé à débroussailler les perspectives suivantes : *Imaginez-vous en 2050, ... les acteurs de l'ErE (et d'autres !) ont bien travaillé, la situation est optimale, les objectifs de l'ErE sont atteints... Comment se présente et comment fonctionne ce lieu d'apprentissage ?* Et de réfléchir, pour chacune de ces cibles, à nos atouts et faiblesses, aux opportunités à saisir et aux obstacles à surmonter.

Toujours trop court le temps... Il n'empêche que des idées se sont dégagées et méritent d'être approfondies, complétées, analysées, débattues, lors des prochaines étapes.

Il en ressort, en gros, que ces lieux projetés dans l'avenir ont intégré des approches globales, décloisonnées, participatives ainsi que la rencontre des défis environnementaux et

sociaux. On retiendra surtout les rôles formatifs, démultiplicateurs et d'accompagnateurs de changement des acteurs de l'ErE, ainsi que leur esprit contaminant positif... Parmi les (nombreux) obstacles, on recense notamment la prédominance économique, la désinformation du public, l'individualisme, les croyances... l'approche cloisonnée, les freins structurels...

La crise énergétique et les urgences environnementales actuelles et à venir deviennent, malheureusement, des opportunités pour mobiliser l'opinion, certains mouvements de remise en question de nos modes de vie viennent renforcer cette dynamique... Les faiblesses des acteurs de l'ErE sont identifiées comme structurelles : « On a globalement des compétences, mais on doit se structurer face aux enjeux ».

Comme pistes d'actions, on relève, hors des « classiques », la création d'un conseil consultatif des « éducations à ... » ; la mise en place d'une « école des élus » ; la participation à la conception des nouveaux programmes de l'enseignement (autour de 2015 ?) ; etc.

Vous avez des idées, votre grain de sable à ajouter ? Vous vous intéressez à l'avenir de l'ErE ? Rejoignez-nous et poursuivons ensemble ce Parcours qui devra alimenter les actions du futur et notamment un programme commun de l'ErE en 2009 ...

Joëlle VAN DEN BERG et Marie BOGAERTS



Pour plus de détails sur les résultats et interventions de la journée et sur les prochaines étapes de ce Parcours, rendez-vous sur :

www.reseau-idee.be/parcours-ere

